

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mars 2016

ACTION EXTÉRIEURE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - (N° 3581)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 2

présenté par
M. Letchimy

ARTICLE 2 BIS

Substituer aux mots :

« au voisinage »

le mot :

« voisin ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.